NATIONS
UNIES

T

Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET/10/699
18 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. GLYN TOMOS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Squires Hill House
Tilford
Farnham (Surrey)
Angleterre

Le 27 mars 1988

Madame la Secrétaire du
Conseil de tutelle de
l'Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Madame la Secrétaire,

Je vous écris pour demander que l'Organisation des Nations Unies avant de lever l'Accord de tutelle 1/ veille à ce que les habitants des îles Marshall soient indemnisés comme ils le demandent par le Gouvernement des Etats-Unis, étant donné l'étendue de la responsabilité de ce dernier qui, avec un manque de conscience criminel, a ravagé leurs terres et ruiné leur santé lorsqu'il a procédé à des essais nucléaires sur ces îles.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Glyn TOMOS

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

---

88 10530 0884R (F)